



# Compte-rendu de la réunion du 29 Juillet 2011 à LA VERNAZ Présentation des outils fonciers forestiers

Réunion animée par : Bernadette JORDAN, Laura GARIN et Caroline VROYLANDT

Au total, **42 personnes** sur les 130 invitées étaient présentes lors de cette réunion, ce qui souligne l'intérêt que les propriétaires ont pour leur propriété.

Madame le Maire débute la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes de l'Assemblée.

#### I. Contexte du Haut-Chablais

Les 21 communes du Haut-Chablais ont signé depuis 2005 une Charte Forestière de Territoire. Cet outil a permis de développer des actions afin d'identifier les caractéristiques de la forêt. Elle représente sur les 3 vallées plus d'1/3 de la surface. Elle est en forêt privée à 47%. Ce morcellement rend difficile la création de pistes, ce qui explique que 60% des volumes potentiellement accessibles par tracteurs et/ou câble ne sont pas exploités. Il est à noter que la forêt joue un rôle économique, environnemental mais aussi social. Différentes actions sont développées, telles que le développement de la filière bois énergie, le renforcement du rôle de protection des forêts, la desserte des massifs forestiers ou la restructuration foncière. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet du massif des Ravières.

II. Contexte sylvicole du massif des Ravières

162 10 Vernuz

185 10 Vers les Bœufs/Oralds

18 10 Vers les Geais

19 10 Vers les Geais

Chambre d'agriculture de Savoie 40, rue du Terraillet 73190 SAINT BALDOPH Tél. 04 79 33 43 36 Fax 04 79 33 92 53

Chambre d'agriculture de Haute-Savoie 52, avenue des lles 74994 ANNECY CEDEX 9 Tél. 04 50 88 18 02 Fax 04 50 88 18 08

www.synagri.com



#### Les types de peuplement :

Dans la grande majorité on retrouve des peuplements irréguliers (différents âges pour différents diamètres). Dans quelques endroits on retrouve des peuplements jardinés (toutes les classes d'âge sont représentées), ainsi que des plantations d'épicéas.

Sur ce massif, compte tenu des types de peuplements présents, il faut favoriser l'irrégularisation. La structure irrégulière est difficile à maintenir, le peuplement tend à se régulariser dans une classe de diamètre, il faut donc adopter une gestion minutieuse. Les produits récoltés sont divers aussi bien en essences qu'en classes de diamètres.

Malgré tout, les avantages sont nombreux :

- Revenus réguliers grâce à la récolte d'arbres adultes,
- Meilleure stabilité du peuplement,
- Plus grande résistance aux attaques parasitaires,
- Plus grande résistance aux dégâts de gibier,
- Meilleure protection contre les risques naturels,
- Impact paysager limité,
- Diminution des coûts de gestion et d'entretien,

Dans le cas ou les peuplements sont déjà irrégulariser, il faudra simplement veiller à maintenir cette irrégularité grâce à des coupes par trouées pour permettre à la régénération naturelle de s'installer.

La coupe de futaie irrégulière combine la récolte des bois mûrs, l'éclaircie en faveur des bois de qualité, ainsi que les prélèvements sanitaires.

Dans le cas où les peuplements ne présentent pas de caractères d'irrégularité, il faudra procéder par ouverture du couvert par trouée pour que la régénération s'installe.

#### La répartition feuillus/résineux

Dans la majorité des cas les peuplements sont mélangés.

Dans le cas ou l'on retrouve des peuplements purs (plus de 75% de feuillus ou de résineux), il est souhaitable de favoriser le mélange. En effet, les peuplements mélangés ont plusieurs avantages :

- Diminution des problèmes sanitaires,
- Le peuplement est plus stable, avec différents systèmes racinaires,
- Les différentes essences de feuilles qui se dégradent permettent d'avoir un sol plus riche et favorise donc une meilleure croissance.

Pour ce faire, il ne faut pas favoriser une essence plutôt qu'une autre lors des coupes.

#### Le volume

Les volumes les plus faibles se trouvent sous le rocher. Les arbres y poussent sur des éboulis. Les secteurs où l'on trouve le plus de volume sont ceux qui seront desservis au mieux par les pistes forestières préconisées.

#### L'indice de Biodiversité Potentiel

Cet indice permet de définir la potentialité en biodiversité du massif. Sur la majorité du massif cet indice est faible. Le tracé des pistes ne passe presque que sur des secteurs reconnus comme faibles. Les secteurs reconnus comme moyens ou forts ne sont pas impactés.

#### L'humus

L'humus est la couche supérieure du sol, composé de feuilles en décomposition. Sur le massif, l'humus est dans l'ensemble d'assez bonne qualité, ce qui signifie qu'il y a de bons sols, donc de bonnes potentialités.

#### III. Contexte foncier

Le secteur défini pour la restructuration foncière représente 67 ha, répartis à 30% sur du communal et 70% sur du privé.

A la vue des informations fournies par le cadastre, qu'il faut encore mettre à jour, 130 propriétaires ont été recensés. Il y a 322 parcelles, soit environ 3 parcelles par propriétaire.

Chaque parcelle fait en moyenne 1500 m².

Ce fort morcellement explique qu'il y ait un manque de desserte, entraînant un manque d'exploitation.

#### IV. Projet d'Association Syndicale Autorisée

En raison du fort morcellement de la zone et des difficultés rencontrées par les propriétaires pour gérer et valoriser leur patrimoine, la Chambre d'agriculture propose de réaliser un projet d'Association Syndicale Autorisée (ASA).

#### **Principe**

L'ASA est un regroupement de propriétaires au sein d'une même Association pour créer des dessertes forestières.

Elle est créée après enquête publique, si elle est reconnue d'utilité publique et que

50% des propriétaires ayant les 2/3 des surfaces donnent leur accord

OU

2/3 des propriétaires ayant les 50% des surfaces donnent leur accord.

Lorsque ce quorum est atteint après enquête publique, le Préfet peut prendre la décision de créer l'ASA. Chaque propriétaire est appelé à voter. Les propriétaires non-votants seront considérés comme d'accord avec le projet.

L'intérêt de l'ASA est que vous restez propriétaire de votre parcelle, donc libre de sa gestion.

#### <u>Réalisation</u>

L'animation auprès de tous les propriétaires de l'ASA se fera par la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie. Pour toute demande d'informations, vos référents sont :

**Bernadette Jordan : 06-74-78-98-39 Caroline Vroylandt : 06-68-73-05-30** 

- 1) Présentation de l'intérêt du projet aux propriétaires.
- 2) Afin de nous aider dans l'élaboration de ce projet, nous souhaitons mettre en place un petit groupe de travail. En effet, la totalité des propriétaires concernés ne peut pas suivre en même temps les différentes phases d'élaboration technique et financière du projet. La création de ce groupe permet donc d'obtenir un premier avis global des propriétaires sur ce sujet. L'intérêt de l'existence de ce groupe réside tout simplement dans l'aide qu'il peut apporter dans l'élaboration du projet. Son avis ne peut en aucun cas se substituer aux avis de chacun des propriétaires qui seront tous consultés individuellement, dès que le projet sera plus avancé.

Si vous souhaitez faire parti de ce groupe de travail, <u>merci de renvoyer le coupon réponse ci joint.</u>

- 3) Validation des projets de pistes sur le terrain. Pour ce faire, nous vous proposons les dates du *Vendredi 16 Septembre 2011 et du Mercredi 21 Septembre 2011*. Le lieu de rendez vous est fixé place de la Mairie, à 09h00. Prévoyez un repas pour le midi. Merci de nous retourner le coupon réponse pour savoir si vous participez à une de ces journées ou non.
- 4) Piquetage par un partenaire technique, permettant de réaliser des devis pour connaître les coûts réels des pistes à créer.
- 5) Réalisation d'une pré-enquête publique par la Chambre d'agriculture, afin de savoir si le dossier peut-être déposé à la Préfecture.
- 6) Si le quorum est atteint, le dossier est déposé à la Préfecture. Si le quorum n'est pas atteint, soit l'animation s'arrête, soit les propriétaires sont recontactés.
- 7) Lorsque le dossier est déposé à la Préfecture, l'enquête publique dure 3 mois. Pendant ces 3 mois, un dossier est déposé en Mairie pour que chaque propriétaire puisse le consulter. Un Commissaire Enquêteur se rend en Mairie pour intégrer les différentes remarques. Un registre dans lequel seront consignées toutes les remarques sera disponible durant le temps de l'enquête publique.
- 8) Une fois l'enquête publique terminée, l'Assemblée Constitutive, invite tous les propriétaires à se regrouper pour voter la constitution de l'ASA. Si le quorum est atteint l'arrêté de constitution est pris.
- 9) L'ASA est donc créée, les réfractaires seront aussi adhérents à l'ASA.
- 10) Pour terminer, la première Assemblée Générale se réunit pour élire le Conseil Syndical.

#### Intérêts

Les intérêts sont multiples. Il y a peu d'inconvénients pour beaucoup d'avantages. Certes c'est une démarche lourde, longue et coûteuse en frais administratifs, mais elle a l'avantage d'être la seule solution collective qui permette de réaliser de la desserte à un coût malgré tout avantageux.

#### De plus:

- Le propriétaire reste propriétaire de sa parcelle, il y mène donc la gestion qu'il désire. Un guide sylvicole sera mis en place permettant d'optimiser son exploitation avec des moyens et des techniques adaptées.
- La création de desserte est une réelle plus value pour les propriétaires.
- Les coûts d'exploitation seront plus faibles, grâce aux distances de débardage plus courtes. Les revenus forestiers des propriétaires seront supérieurs à celui d'aujourd'hui.
- L'exploitation étant de qualité, les acheteurs reviendront, ce qui assurera un bénéfice régulier.
- La structure « ASA » permet d'obtenir des aides.
- Une vie collective est insaturée, avec des droits de passage et de stockage.

#### V. Débat

#### Question:

Il n'est pas normal que l'abstention soit considérée comme un vote positif. De plus, la piste passe sur leur parcelle, que deviennent les terrains qui deviennent une piste ? De plus, il y aura un démembrement de la parcelle.

Est-il possible de récupérer le plan cadastral ?

#### Réponse:

La Mairie est consciente du désagrément que cela entraîne. Un travail relativement semblable a déjà été entrepris, il y a quelques années avec une AFU. La Mairie est consciente que c'est un travail qui doit se faire dans le dialogue et le consensus. Les propriétaires qui souhaitent vendre peuvent en informer la Mairie qui est en capacité de racheter les parcelles. De plus, les propriétaires qui se sentiraient trop lésés pourront échanger des parcelles avec la mairie (conditions à définir).

Il n'est pas possible de diffuser le plan cadastral, puisque tous les propriétaires sont inscrits. La mairie décide de mettre le plan, ainsi que la présentation, sur le site Internet de la commune.

#### Question:

Selon votre estimation, combien la piste nous coûtera t-elle?

#### Réponse :

Selon une estimation, sans les aides, et pour un propriétaire moyen, la piste coûtera environ 500€.

Les coûts de fonctionnement de la piste seront pris en charge par les aides.

La Chambre d'agriculture peut au besoin être gestionnaire sylvicole de l'ASA.

#### Question:

Je ne connais pas mes numéros de parcelles.

#### Réponse :

Comme convenu, voici vos numéros de parcelles : «LISTE\_PARCELLES»

#### Question:

Dans le cas d'un BND, comment, le vote, les investissements et les recettes sont calculés ?

#### Réponse :

1 personne = 1 voix Le règlement se fait au prorata de la surface.

#### VI. La Suite...

Suite à un vote des participants, 35 propriétaires souhaitent une animation réalisée par la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'une ASA.



Pour le bon déroulement, nous vous prions de bien vouloir nous <u>retourner les différents coupons réponse,</u> afin que nous puissions au mieux nous organiser.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions ou éventuelles remarques.

Bernadette JORDAN
Mission Forêt
Chambre d'agriculture de HauteSavoie

Caroline VROYLANDT Mission Forêt Chambre d'agriculture de Haute-Savoie

Contact: Caroline VROYLANDT - 04 50 88 18 42 / 06 73 68 05 30 Bernadette JORDAN - 04 50 81 78 03 / 06 74 78 98 39

# PROJET DE DESSERTE FORESTIERE DES RAVIERES

#### **BULLETIN-REPONSE**

A retourner à la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie Caroline VROYLANDT 52, Avenue des Iles 74 994 ANNECY Cedex 9

### **Avant** le 14 Septembre 2011

	e, Monsieur (1)		
□ Pro		☐ Représentant :	
Adress			
·	la case corresponda		
	Participera à la réuni	on de terrain du 16 Septer	mbre 2011 à 9h00
□ <b>1</b>	Ne participera pas à l	la réunion de terrain du 16	Septembre 2011 à 9h00
□ F	Participera à la réunio	on de terrain du 21 Septer	mbre 2011 à 9h00
□ 1	Ne participera pas à l	la réunion de terrain du 21	Septembre 2011 à 9h00
			Signature :
(1) I	Rayer la mention inut	tile.	

## PROJET DE DESSERTE FORESTIERE DES RAVIERES

### INSCRIPTION GROUPE DE TRAVAIL

A retourner à la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie Caroline VROYLANDT 52, Avenue des Iles 74 994 ANNECY Cedex 9

Afin de nous aider dans l'élaboration de ce projet, nous souhaitons mettre en place un petit groupe de travail.

En effet, la totalité des propriétaires concernés ne peut pas suivre en même temps les différentes phases d'élaborations technique et financière du projet.

La création de ce groupe permet donc d'obtenir un premier avis global des propriétaires sur ce sujet.

L'intérêt de l'existence de ce groupe réside tout simplement dans l'aide qu'il peut apporter dans l'élaboration du projet. Son avis ne peut en aucun cas se substituer aux avis de chacun des propriétaires qui seront **tous consultés individuellement**, dès que le projet sera plus avancé.

Afin d'être efficace, ce groupe doit réunir <u>au maximum</u> 5-6 personnes. 3 personnes ont déjà souhaité participer

Nous invitons donc les propriétaires motivés qui ne se sont pas encore fait connaître à rejoindre ce groupe, afin de suivre l'élaboration de cette étude de desserte forestière.

(Les volontaires seront retenus par ordre d'arrivée)

(1) Rayer la mention inutile.

Madame, Monsieur (1)	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
souhaite participer au groupe de travail.	
	Le:
	Signature :